



IMO-OMI



UNEP-PNUE

REGIONAL MARINE POLLUTION EMERGENCY
RESPONSE CENTRE FOR THE MEDITERRANEAN SEA (REMPEC)

CENTRE REGIONAL MEDITERRANEEN POUR L'INTERVENTION
D'URGENCE CONTRE LA POLLUTION MARINE ACCIDENTELLE (REMPEC)

MEDITERRANEAN ACTION PLAN
PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE



8^{ème} réunion des correspondants du Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC)

REMPEC/WG.28/4
02 avril 2007

Malte, 7-11 mai 2007

Original: anglais

Point 4 de l'ordre du jour

RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES ACTIVITÉS DU REMPEC DEPUIS LA 7^{ÈME} RÉUNION DES CORRESPONDANTS

Note du Secrétariat

Introduction

1. Ce document vise à fournir une vue d'ensemble des activités réalisées par le Centre depuis la 7^{ème} réunion des Correspondants du REMPEC, qui s'est tenue en avril 2005, et à rendre compte des évolutions intervenues dans l'administration du Centre pendant cette période.

Etat des ratifications du Protocole "Prévention et Situation Critique" de 2002

2. Durant la période qui est passée en revue dans ce document, la Grèce a ratifié le Protocole « Prévention et Situation Critique » de 2002 à la Convention de Barcelone et ce Protocole a été, à ce jour, ratifié par huit Parties contractantes. L'état des ratifications du Protocole de 2002, tel qu'il est connu au moment de la rédaction de ce document, figure à l'**annexe I** du présent document.

Activités réalisées depuis la 7^{ème} réunion des Correspondants du REMPEC

3. Conformément aux objectifs et fonctions du Centre, adoptés en 2001 par la 12^{ème} réunion ordinaire des Parties contractantes qui s'est tenue à Monaco (UNEP (DEC)/MED IG.13/8, Annexe IV, Appendice 1), les activités du Centre depuis la dernière réunion des Correspondants du REMPEC ont continué de mettre l'accent sur la prévention, la préparation à la lutte et la lutte contre la pollution du milieu marin par les navires. Ces activités comprennent d'une part celles qui ont été approuvées par la 14^{ème} réunion ordinaire des Parties contractantes (UNEP (DEPI)/MED IG. 16/13) et qui sont financées par le Fonds d'Affectation Spécial pour la Méditerranée (MTF), et d'autre part les activités réalisées par le REMPEC dans le cadre de projets et programmes financés par des sources extérieures. Lors de la mise en œuvre de ces activités, le Centre a également tenu compte des

recommandations approuvées par la dernière réunion ordinaire des Parties contractantes et des objectifs de la Stratégie régionale pour la prévention et la lutte contre la pollution marine provenant des navires, telle qu'approuvée par la réunion des Parties contractantes ci-dessus mentionnée.

4. Il est important de souligner que la mise en œuvre du grand nombre d'activités réalisées par le REMPEC, que ce soit dans le cadre de son programme d'activités financé par le MTF ou de projets et programmes financés par des sources extérieures, n'aurait pas été possible sans l'apport de contributions supplémentaires de la part des Parties contractantes et sans les ressources budgétaires additionnelles provenant de projets financés par des sources extérieures, qui ont permis de renforcer le personnel du Centre.

Assistance aux pays en matière de préparation à la lutte et de lutte contre la pollution marine accidentelle

Planification d'urgence

5. Le 20 juin 2005, l'Accord concernant le Plan d'urgence sous-régional pour la préparation à la lutte et la lutte contre la pollution marine accidentelle dans le Sud-Ouest de la Méditerranée a été conclu et signé à Alger par l'Algérie, le Maroc et la Tunisie. Le REMPEC a assisté les trois pays durant la phase de développement de ce plan et de l'accord correspondant, grâce à l'aide financière apportée par le Programme de Coopération Technique Intégrée de l'OMI, venue en supplément des ressources propres du REMPEC. La 1^{ère} réunion des autorités nationales opérationnelles s'est tenue le 21 juin 2005 tandis que la 2^{ème} réunion s'est déroulée à Rabat, Maroc, les 23 et 24 janvier 2007. Lors de la 2^{ème} réunion, les développements concernant la mise en œuvre de l'Accord ont été revus et des activités communes ont été planifiées. En juin 2006, l'Algérie a organisé un exercice sous-régional, sur une période de deux jours, dans le cadre de l'Accord sous-régional.

6. Le 9 novembre 2005, à l'occasion de la 14^{ème} réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone, la Croatie, l'Italie et la Slovénie ont signé l'Accord concernant le Plan d'urgence sous-régional pour la prévention, la préparation à la lutte et la lutte contre la pollution marine accidentelle majeure dans la mer Adriatique, qui a été préparé avec l'assistance technique et le soutien du REMPEC.

7. Le 20 novembre 2006, le REMPEC a participé à une réunion nationale à Bar, Monténégro dont l'ordre du jour incluait une discussion sur le projet de Plan d'urgence national en préparation dans le cadre du programme « Développement des capacités nationales de la Serbie-Monténégro en matière de prévention, de préparation à la lutte et de lutte contre la pollution marine provenant des navires » (cf. paragraphe 9).

Activités de formation

8. Depuis la 7^{ème} réunion des Correspondants du REMPEC, des participants provenant de toutes les Parties contractantes à la Convention de Barcelone ont pris part à différentes activités de formation organisées par le Centre dans le domaine de la préparation à la lutte et de la lutte contre la pollution marine accidentelle. Durant la période qui est passée en revue dans ce document, le REMPEC a organisé, dans ce domaine, les activités de formation suivantes :

- Séminaire régional sur l'utilisation de la télédétection pour le contrôle de la pollution par les hydrocarbures (MEDEXPOL 2005), Nicosie, Chypre, 17-20 octobre 2005 (45 participants provenant de 17 Parties contractantes) ;

- Stage de formation sous-régional à la préparation à la lutte et la lutte contre la pollution marine accidentelle organisé pour les commandants opérationnels sur zone et les coordinateurs des pays arabophones du pourtour méditerranéen, Alexandrie, Egypte, 3-7 juillet 2005 (22 participants provenant de 6 Parties contractantes arabophones ont pris part à ce stage de formation qui a été dispensé en langue arabe);
- Stage de formation sous-régional à la préparation à la lutte et la lutte contre la pollution marine accidentelle pour cadres gouvernementaux et gestionnaires (Formation OPRC niveau III de l'OMI), Casablanca, Maroc, 20-22 mars 2007 (14 participants provenant d'Algérie, du Maroc et de la Tunisie ont pris part à ce stage de formation qui a été dispensé en français);
- Séminaire national sur l'indemnisation des pollutions par hydrocarbures, Lattaquié, Syrie, 31 octobre-1^{er} novembre 2005 (26 représentants provenant de ministères/département compétents);
- Atelier de travail national de sensibilisation à la prévention, la préparation à la lutte et la lutte contre les situations d'urgence en matière de pollution marine, Tripoli, Libye, 23 novembre 2005 (25 représentants provenant de ministères/départements compétents) ;
- Stage de formation national de préparation à la lutte et lutte contre la pollution marine pour cadres gouvernementaux et gestionnaires, Bar, Monténégro, 21-23 novembre 2006 (25 représentants provenant de ministères/départements compétents);
- Stage de formation national de préparation à la lutte et lutte contre la pollution marine, Dürres, Albanie, 13-15 décembre 2006 (25 représentants provenant de ministères/départements compétents).

9. Un vaste programme d'activités intitulé « Développement des capacités nationales de la Serbie-Monténégro en matière de prévention, de préparation à la lutte et de lutte contre la pollution marine provenant des navires » a été préparé durant le second semestre 2005 dans le but d'aider le Monténégro à améliorer ses capacités dans les domaines de la prévention et de la préparation à la lutte et la lutte contre la pollution marine. Un Mémoire d'entente pour la mise en œuvre d'une partie du programme, financé par le MTF, a été signé à la fin de l'année 2005 et sa mise en œuvre a débuté en 2006 (cf. paragraphe 7, 19, 21, 25 et 31). Suite aux changements politiques majeurs qui ont récemment eu lieu le Mémoire pour la mise en œuvre du programme a été étendu.

Exercices

10. En décembre 2006, dans le cadre du programme sur l'action responsable des industries chimiques européennes (ICE), le Centre et le CEFIC ont organisé un exercice de communication (test complexe) entre la garde-côte grecque et BASF.

11. Durant la période en question, le Centre a également pris part à des exercices de communication et d'alerte organisés par les autorités nationales algériennes (avril 2005), israéliennes (septembre 2005) et marocaines (juin 2006) compétentes. De plus, le REMPEC a participé aux exercices suivants :

- Exercice international de lutte contre la pollution et table ronde « Méditerranée 2005 » organisés par les autorités nationales compétentes espagnoles (Espagne, 11 et 12 mai 2005) ;

- Exercice POLLUX 2006 organisé dans le cadre de l'Accord RAMOGE (France, 16-18 mai 2006) ;
- Exercice commun de lutte contre la pollution par hydrocarbures OB SR 2006 organisé par les autorités nationales compétentes algériennes dans le cadre du Plan d'urgence sous-régional pour le sud-ouest de la Méditerranée (Algérie, 20 et 21 juin 2006).

Unité d'assistance méditerranéenne (UAM)

12. Les trois Memoranda d'entente signés avec le CEDRE, l'ICRAM et FEDERCHIMICA, relatifs à la participation de ces trois organisations dans l'UAM, ont tous été renouvelés pour une nouvelle période de deux ans.

13. Pour la première fois depuis l'accident du navire « NASSIA » en mars 1994, le Centre a officiellement activé l'UAM suite à une demande reçue le 6 août 2006 et émanant du gouvernement de la République arabe syrienne, dont le littoral Sud avait été affecté par des nappes d'hydrocarbures. M. Ezio Amato, expert de l'ICRAM, a été chargé, dans le cadre de l'UAM, d'une mission d'évaluation en Syrie du 8 au 11 août 2006 (cf. REMPEC/WG.28/9/2)

Assistance aux pays en cas d'urgence

14. Suite à une demande des autorités libyennes, le directeur du REMPEC et l'administrateur de programme hors classe (OPRC) se sont rendus en Grande Jamahiriya Arabe Libyenne Populaire et Socialiste du 7 au 8 mars 2006 afin de fournir des conseils techniques aux autorités libyennes compétentes suite à un déversement dans le port de Misurata.

15. Comme amplement décrit dans le document REMPEC/WG.28/9/2, le Centre a été impliqué de façon très importante, durant le second semestre 2006, dans la lutte contre la pollution marine accidentelle qui s'est produite dans l'Est de la Méditerranée. En particulier, le REMPEC a coordonné, au niveau régional et en étroite coopération avec les autorités nationales compétentes de la région, les opérations de lutte contre le déversement d'hydrocarbures au Liban.

Assistance dans le domaine de la prévention de la pollution par les navires

16. Les activités du Centre dans le domaine de la prévention de la pollution par les navires ont pris en compte certains des objectifs spécifiques de la Stratégie régionale pour la prévention et la lutte contre la pollution marine provenant des navires (ci-après nommée « Stratégie régionale »). De plus, le Centre met en œuvre le projet régional MEDA financé par l'UE sur la « Coopération euro-méditerranéenne sur la sécurité maritime et la prévention de la pollution provenant des navires - SAFEMED », qui traite principalement de la prévention de la pollution par les navires (cf. REMPEC/WG.28/5). Certaines des activités du projet SAFEMED concordant avec les objectifs de la Stratégie régionale, un certain nombre de ces activités ont été étendues à d'autres Parties contractantes non bénéficiaires du projet SAFEMED.

17. La Stratégie régionale a été avalisée par la 7^{ème} réunion des Correspondants du REMPEC en avril 2005 et, par la suite, approuvée par les Parties contractantes lors de leur 14^{ème} réunion ordinaire. Durant cette même réunion, les Parties contractantes ont également adopté la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable (SMDD) qui fait

référence à la Stratégie régionale comme composante pour atteindre l'objectif de développement durable en matière d'activités maritimes dans la région méditerranéenne.

18. Etant un document complet et détaillé, la Stratégie régionale servira de feuille de route pour les futures activités du REMPEC dans la lignée des objectifs, fonctions et activités principales du Centre. Durant la période en question, certaines tâches contenues dans la Stratégie régionale ont été mises en œuvre soit au travers du programme d'activités du REMPEC, soit au travers de projets financés par des sources extérieures, et notamment le projet SAFEMED. En vue de faciliter la présentation, dans ce document, des activités réalisées dans le domaine de la prévention de la pollution par les navires, référence sera faite aux Objectifs spécifiques de la Stratégie régionale dans les titres des activités correspondantes.

Ratification des conventions maritimes internationales pertinentes relatives à la protection de l'environnement marin (Objectif spécifique n°1 de la Stratégie régionale)

19. L'une des activités prévues dans le programme « Développement des capacités nationales de la Serbie-Monténégro pour la prévention, la préparation à la lutte et la lutte contre la pollution marine provenant des navires » avait pour but d'assister les autorités nationales compétentes dans la ratification et la transposition des conventions maritimes internationales pertinentes, notamment les conventions MARPOL et OPRC 90. De la même façon, des activités de formation spécifiques réalisées en Albanie en 2006 visaient à faciliter la ratification et la mise en œuvre des conventions précitées.

20. En vue de familiariser les représentants des Etats côtiers de la Méditerranée avec la Convention internationale de 2001 sur la responsabilité civile pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures de soute (ci-après « Convention Soute de 2001 ») et avec les conventions internationales se rapportant à ce sujet, et dans le but d'encourager la ratification et la mise en œuvre de cette Convention dans la région méditerranéenne, le Centre a organisé, dans le cadre du projet SAFEMED et du programme d'activités du REMPEC pour 2006-2007, un stage de formation régional qui s'est déroulé du 5 au 7 juin 2006, sur la « Convention Soute de 2001 ». L'**annexe II** au présent document présente l'état des ratifications des conventions maritimes internationales pertinentes par les Parties Contractantes à la convention de Barcelone.

Veiller à l'efficacité des administrations maritimes (Objectif spécifique n°2 de la Stratégie régionale)

21. Une activité du programme de « Développement des capacités nationales de la Serbie-Monténégro pour la prévention, la préparation à la lutte et la lutte contre la pollution marine provenant des navires », mentionné ci-dessus, visait à renforcer et améliorer les performances des administrations maritimes au Monténégro, en faisant une évaluation de la situation existante et en apportant des recommandations pour une organisation administrative adaptée.

22. Afin d'améliorer les connaissances et l'expertise des responsables des administrations maritimes (y compris les inspecteurs de navires) de la région méditerranéenne sur les conventions maritimes internationales pertinentes, le REMPEC a passé un contrat avec l'Université Maritime Mondiale (UMM), durant la période en question, afin de préparer un programme complet de formation sur la prévention de la pollution par les navires. La préparation de ce programme de formation, qui a été financée par des fonds mis à disposition par le Programme de Coopération Technique Intégrée de l'OMI de 2004-2005, avait pour objectif de s'assurer que le REMPEC ait un programme de formation structuré dans le domaine de la prévention de la pollution par les navires, ce qui faciliterait la formation systématique, par le REMPEC, du personnel de la région méditerranéenne. Le programme de formation fournit le cadre général pour dispenser de courts stages de

formation spécifiques et généraux s'adressant à différentes catégories de personnel et il couvre le sujet mentionné avec six formations de base distinctes. Il inclut les objectifs du stage de formation, l'introduction au stage, le programme détaillé, les sujets devant être étudiés et le cas échéant, les sessions pratiques à mener.

Mémorandum d'entente (MoU) sur le Contrôle par l'Etat du port dans la région méditerranéenne (Objectif spécifique n°3 de la Stratégie régionale)

23. Suite à l'invitation des autorités turques, un administrateur du Centre a participé à la 8^{ème} réunion du comité du MoU méditerranéen sur le contrôle par l'Etat du port, accueillie par la Turquie du 17 au 19 avril 2006.

Installations de réception portuaires (Objectif spécifique n°4 de la Stratégie régionale)

24. Faisant suite aux activités déjà réalisées par le REMPEC dans le domaine des installations de réception portuaires, le Centre a financé, dans le cadre de la tâche 3.2 P du projet SAFEMED financé par l'UE actuellement mis en œuvre par le REMPEC, la rédaction d'un rapport identifiant les sources possibles de financement pour la mise en place d'installations de réception portuaires. Le rapport, qui a été préparé par un consultant ayant travaillé auparavant pour la Banque mondiale et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement et possédant une grande expérience dans le financement d'infrastructures de transport, a été finalisé à la fin de l'année 2006 et transmis à toutes les Parties contractantes à la fin du mois de mars 2007.

25. Une activité du programme « Développement des capacités nationales de la Serbie-Monténégro pour la prévention, la préparation à la lutte et la lutte contre la pollution marine provenant des navires » (cf. paragraphe 9) a consisté à évaluer les installations de réception portuaires du port de Bar, Monténégro, ainsi qu'à proposer des solutions optimales pour la collecte et le traitement des déchets contenant des hydrocarbures et des ordures de navire. Le rapport final de cette activité a été délivré en avril 2007.

Contrôle et surveillance des rejets illicites en mer (Objectif spécifique n°6)

26. Un projet pilote nommé AESOP (AERial and Satellite surveillance of Operational Pollution in the Mediterranean sea - Surveillance aérienne et satellitaire de la pollution opérationnelle en mer Méditerranée), qui a été préparé par le Centre au premier semestre 2005, a été mené dans la mer Adriatique en 2005 et 2006 avec la collaboration de nombreux partenaires dont CAR/TDE (depuis renommé CAR/INFO), le ministère italien de l'environnement, la garde-côte italienne, l'ICRAM et le Centre EC-JRC (European Commission-Joint Research Centre). Ce projet comportait deux phases : la première, consistant à évaluer la fiabilité des informations relatives aux rejets opérationnels fournies par l'imagerie satellitaire, a été menée durant l'été 2005 ; la seconde phase, de nature opérationnelle, a été menée durant l'été 2006, basée sur l'intervention de la garde-côte italienne quasi en temps réel, à savoir dès qu'une détection par satellite d'un rejet opérationnel potentiel était transmise au Centre opérationnel de la garde-côte italienne.

27. Durant la période étudiée dans ce document, le REMPEC a été convié à participer au projet intitulé MARCOAST (Services d'informations environnementales marines et côtières) financé par l'Agence Spatiale Européenne (ESA). Ce projet propose des services de détection satellitaire de la qualité de l'eau et des déversements d'hydrocarbures ainsi que des services de prévision de dérive. Le rôle envisagé pour le Centre dans le projet MARCOAST est de coordonner l'évaluation de la fiabilité des images satellitaires en transmettant ces images à des États côtiers de la Méditerranée sélectionnés dans le but que ces Etats vérifient la précision de la détection et prennent les mesures appropriées.

Amélioration du degré d'application et des poursuites contre les auteurs de rejets illicites (Objectif spécifique n°6)

28. En 2005, le REMPEC a examiné plusieurs mécanismes de financement possibles pour les composantes du projet CLEANMED sur la prévention de la pollution opérationnelle et les poursuites contre les auteurs de rejets illicites d'hydrocarbures dans la Méditerranée, qui a été préparé par le Centre durant la période 2003-2004. En décembre 2005, suite à différentes discussions avec l'Unité de coordination du PAM (MEDU), il a été décidé d'inclure la composante du projet relative aux législations sur la pollution opérationnelle provenant des navires et sur la poursuite des contrevenants, dans la proposition de projet du PAM « Partenariat stratégique pour la Méditerranée », qui devait être soumis au Fonds pour l'environnement mondial (FEM) par le MEDU en vue d'un financement éventuel. Cependant, en 2006, le REMPEC a été informé que l'insertion de la dite composante du projet CLEANMED dans le projet de Partenariat stratégique avait finalement été refusée.

29. En dépit de ce refus, le Centre prévoit de mettre en œuvre certaines parties du projet CLEANMED au travers de projets financés par des sources extérieures ou au travers de son programme d'activités. A cet égard, le Centre mènera, dans le cadre du projet SAFEMED, une étude sur le niveau d'entrée en vigueur de la Convention MARPOL, qui cible, entre autres, la pollution opérationnelle. Il est prévu d'étendre cette étude, basée sur un questionnaire et sur des missions d'évaluation des besoins, aux autres Parties contractantes non bénéficiaires du projet SAFEMED dans le but d'obtenir une vue complète de la situation en Méditerranée sur ce problème important. De plus, au vu des limites du budget disponible, le Centre a décidé de regrouper l'atelier de travail programmé sur l'application des réglementations maritimes sur la pollution opérationnelle et MEDEXPOL 2007. Cet atelier de travail est programmé pour la fin du mois de novembre 2007.

Réduction de la pollution provenant des activités de plaisance (Objectif spécifique n°8)

30. Suite à l'agrément de la dernière réunion des Correspondants du REMPEC des Principes à prendre en considération pour la préparation des lignes directrices sur la prévention de la pollution provenant des activités de plaisance, la 14^{ème} réunion ordinaire des Parties contractantes a approuvé ces Principes et a chargé le Centre de développer des lignes directrices sur cette base. Le Centre, avec l'assistance d'un consultant, a préparé un projet de lignes directrices concernant la navigation de plaisance et la protection de l'environnement marin dans la mer Méditerranée, qui a été soumis à une réunion d'experts nationaux organisée à Monaco du 13 au 15 février 2007 (REMPEC/WG.27/6). La réunion, organisée grâce au soutien offert par le gouvernement monégasque, s'est accordée sur un texte révisé du projet de lignes directrices, qui est par ailleurs soumis à la présente réunion afin que les Correspondants du REMPEC l'avalise, et qu'il soit transmis à la 15^{ème} réunion ordinaire des Parties contractantes pour approbation (cf. REMPEC/WG.28/7).

Procédures pour la désignation de lieux de refuge (Objectif spécifique n°12)

31. En vue d'assister les États côtiers de la Méditerranée dans la désignation de lieux de refuge, le REMPEC a engagé un consultant, dans le cadre du projet SAFEMED, afin de préparer un ensemble de procédures et de lignes directrices qui pourraient être suivies par les États côtiers de la Méditerranée durant le processus de prise de décision concernant la désignation des lieux de refuge pour les navires ayant besoin d'assistance. L'étude du consultant, qui contient des procédures, des lignes directrices et d'autres informations pertinentes, a été présentée et discutée lors d'un atelier de travail sur les lieux de refuge, organisé sur trois jours à Barcelone, en Espagne, du 28 au 30 novembre 2006 et auquel 52 participants provenant de 19 Parties contractantes à la Convention de Barcelone ont participé. Sur la base du travail réalisé par le consultant et en tenant compte des commentaires et propositions faits par les représentants des Parties contractantes lors de l'atelier de travail régional, le REMPEC a préparé un projet de lignes directrices sur le

processus de prise de décision concernant l'octroi de l'accès à un lieu de refuge à des navires ayant besoin d'assistance. Ce projet de lignes directrices est proposé dans la présente réunion, afin que les Correspondants du REMPEC l'avalise, en vue de son approbation par la prochaine réunion ordinaire des Parties contractantes (cf. REMPEC/WG.28/6).

Activités de formation

32. Durant la période en question, le REMPEC a organisé et/ou soutenu l'organisation des activités de formation suivantes, dans le domaine de la prévention de la pollution par les navires:

- Stage de formation régional sur la Convention Soute de 2001, Malte, 5-7 juin 2006 (45 participants provenant de 20 Parties contractantes, de la Jordanie et de l'Autorité palestinienne);
- Atelier de travail régional sur les lieux de refuge, Barcelone, Espagne, 28-30 novembre 2006 (52 participants provenant de 19 Parties contractantes);
- Stage de formation national pour les inspecteurs de navires sur l'Annexe I à la Convention MARPOL, Haïfa, Israël, 4-6 juillet 2005 (32 représentants provenant de ministères/départements compétents);
- Stage de formation national sur la Convention MARPOL, Dürres, Albanie, 25-27 octobre 2006 (20 représentants provenant de ministères/départements compétents).

33. Dans le cadre du programme complet pour le développement des capacités nationales de la Serbie Monténégro, un stage de formation national sur la Convention MARPOL est programmé pour juin 2007 au Monténégro.

Diffusion de l'information

34. Depuis la 7^{ème} réunion des Correspondants du REMPEC, le Centre a continué de réaliser des activités dans ce domaine en essayant, autant que possible, d'utiliser des méthodes et outils innovants ainsi que les nouveaux moyens disponibles en matière de technologies de l'information. Cependant, une refonte complète du système d'information est à l'étude au REMPEC et ce sujet sera traité dans le point 10 de l'ordre du jour de la réunion (cf. REMPEC/WG.28/10).

35. Entre temps, le REMPEC s'est efforcé de diffuser au maximum les résultats des activités et études qu'il a menées. A cet égard, le Centre a mis en ligne sur son site Internet tous les rapports et études. De plus, à la fin de l'année 2005, le REMPEC a rédigé une publication spécifique intitulée « Installations de réception portuaires – Résumé des activités du REMPEC dans la région de la Méditerranée », exposant les activités réalisées par le Centre dans le domaine des installations de réception portuaires et leurs résultats. Une version française de cette publication a également été préparée et diffusée en février 2007. Des exemplaires de cette publication (en anglais et français) ont été envoyés au Correspondants Prévention et OPRC du REMPEC, qui ont été invités à assurer une large diffusion de ces documents à toutes les parties intéressées.

Participation aux fora du Plan d'Action pour la Méditerranée

36. Depuis la dernière réunion des Correspondants du REMPEC, le Centre a activement participé à de nombreuses réunions organisées dans le cadre du PAM et ayant trait aux activités menées par le Centre. En particulier, le REMPEC a pris part à des réunions relatives à la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable (SMDD), à l'évaluation du PAM, et aux travaux en cours sur le processus de rapport dans le cadre de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles. De plus, le Centre a développé des relations de travail avec d'autres Centres d'activités régionaux (CARs) du PAM dont les objectifs sont en relation avec le mandat du Centre.

37. En ce qui concerne la SMDD, le Centre a été chargé de coordonner l'action d'un groupe de travail thématique sur la mise en œuvre de la Stratégie régionale. Cependant, durant la 11^{ème} réunion du Comité de pilotage de la Commission méditerranéenne pour le développement durable (CMDD), organisée à Athènes le 9 mars 2007, le directeur du REMPEC a soulevé la question de la pertinence de tels groupes de travail lorsque la Stratégie régionale fait état d'objectifs clairs, d'actions définies et de jalons temporels. Le Comité de pilotage a décidé de faire le point sur ce problème lors de la 12^{ème} réunion de la CMDD qui se tiendra les 30 et 31 mai 2007 à Istanbul, Turquie.

38. Lors de leur 13^{ème} réunion ordinaire organisée à Catane en novembre 2003, les Parties contractantes ont décidé de demander au Secrétariat du PAM de s'engager dans une révision complète de la mise en œuvre de la Convention de Barcelone et du processus du PAM. Le rôle de l'Unité de coordination du PAM (MEDU), les relations entre les CARs et le MEDU, les mandats des CARs et la mise en œuvre des recommandations adoptées par les Parties contractantes sont des points qui font partie de cet exercice d'évaluation. Une Réunion extraordinaire des Correspondants du PAM s'est tenue à Catane en novembre 2006, afin d'étudier le rapport du consultant engagé pour mener cette évaluation et d'examiner les propositions et recommandations contenues dans ce rapport. Il faut souligner qu'en ce qui concerne le REMPEC, l'appréciation générale sur le travail réalisé par le Centre était positive et plusieurs participants ont exprimé le souhait qu'aucun nouveau développement n'ait d'impact négatif sur le fonctionnement du Centre. L'exercice d'évaluation est toujours en cours et la prochaine réunion des Correspondants du PAM, qui est prévue pour octobre 2007, examinera en détails la question et les recommandations proposées.

Coopération avec d'autres organisations et participation à d'autres forums

39. Durant la période à l'étude dans ce document, le Centre a continué de coopérer avec un certain nombre d'organisations spécialisées, nationales, régionales et internationales, gouvernementales et non gouvernementales. Cette coopération s'avère très utile, en particulier lorsque le Centre reçoit des demandes d'assistance en cas d'urgence, comme cela a été le cas durant l'été 2006 lorsque le Centre a coordonné la lutte contre la pollution marine accidentelle survenue dans l'Est de la Méditerranée. En décembre 2005, dans le cadre de cette coopération, le REMPEC a conclu un Mémoire d'entente avec l'Institut international de l'océan (IOI).

40. Le REMPEC a également continué à faire le lien et à coopérer avec d'autres accords régionaux afin d'échanger l'expérience acquise sur des sujets variés, pertinents au regard du mandat du Centre. Ce fut le cas en particulier concernant les installations de réceptions portuaires et autres questions, avec l'accord régional pour la mer Baltique, le REMPEC ayant participé à la réunion HELCOM Environnement (31 octobre - 2 novembre 2006). Cette coopération interrégionale a aussi été facilitée par l'initiative prise par l'Agence européenne pour la sécurité maritime (AESM) et consistant à accueillir des réunions d'échange sur

divers accords régionaux. De plus, en mai 2006, le REMPEC a activement participé au forum OMI/PNUE sur la Coopération régionale en matière de lutte contre la pollution marine.

41. L'étroite coopération existant de longue date entre le Centre et l'industrie pétrolière se poursuit également, entre autres au travers de la coopération avec le Groupe méditerranéen de l'industrie pétrolière (MOIG). La coopération avec l'industrie pétrolière permet au Centre de bénéficier des services d'un Administrateur adjoint de programme de nationalité française, qui est détaché par la compagnie pétrolière française TOTAL S.A dans le cadre du mécanisme du gouvernement français appelé *Volontariat International Scientifique* (cf. paragraphe 46).

42. Depuis la 7^{ème} réunion des Correspondants du REMPEC, le Centre a participé à un nombre important de réunions en relation avec les objectifs et fonctions du REMPEC. En particulier, le REMPEC a participé au Comité de protection de l'environnement marin de l'OMI (MEPC) et à son Groupe technique OPRC-HNS, afin d'être capable de transmettre des informations précises sur le travail effectué par le Comité et son Groupe technique aux Parties contractantes qui ne participent pas à ces réunions. Le Centre a également participé aux réunions du Groupe d'experts européens sur la surveillance et l'évaluation par satellite de la pollution marine par hydrocarbures (EGEMP).

Points relatifs à l'administration du Centre

Personnel

43. Depuis la 7^{ème} réunion des Correspondants du REMPEC qui s'est tenue en avril 2005, plusieurs changements sont intervenus au niveau de la composition du personnel du Centre.

Personnel d'encadrement

44. En août 2005, M^{lle} Lilia Khodjet El Khil, de nationalité tunisienne, a été nommée Administrateur de programme (Protection de l'environnement marin). M^{lle} Lilia Khodjet El Khil est juriste de formation et a travaillé pour le Centre auparavant en tant que fonctionnaire technique dans le cadre du projet régional MEDA financé par l'UE sur les installations de réception portuaires.

45. Le 31 décembre 2005, le Contre-amiral (Gardes-côtes italiennes) Roberto Patrino a pris sa retraite et le Secrétaire général de l'OMI, en consultation avec le Coordonnateur du PNUE/PAM, a nommé M. Frédéric Hébert, de nationalité française, au poste de Directeur du Centre.

46. En février 2006, M^{lle} Pascale Bouveret, Administrateur adjoint de programme, a été détachée au Centre par la compagnie pétrolière française TOTAL S.A dans le cadre du mécanisme français appelé « *Volontariat scientifique international* ».

47. Le 15 juillet 2006, M. Darko Domovic a pris sa retraite du poste d'Administrateur de programme Hors classe (OPRC) après 24 ans de services exceptionnels rendus au Centre. Il a été remplacé par M. Gabino Gonzalez Deogracia, de nationalité espagnole, qui a été nommé Administrateur de programme (OPRC). M. Gonzalez Deogracia a travaillé auparavant comme consultant de l'OMI pour le RAC/REMPEITC-Caraïbes à Curaçao (Antilles néerlandaises) puis comme coordinateur du projet Initiative Globale de l'OMI et de l'APIECA pour les régions d'Afrique de l'ouest et d'Afrique centrale (WACAF). Ce projet est une initiative de grande ampleur, commune à l'OMI et l'APIECA, visant à améliorer la préparation à la lutte et la lutte sur le littoral africain.

48. Le 1^{er} mars 2007, à l'issue d'une procédure de sélection parmi des candidats italiens, M^{lle} Cristina Farchi a été nommée Administrateur de programme, un poste financé par une contribution volontaire de l'Italie. M^{lle} Farchi travaillait auparavant pour l'ICRAM et, durant cette période, elle a eu l'occasion de travailler au Centre pour de courtes affectations sur des projets pilotes sur les technologies satellitaires.

Personnel administratif

49. En mai 2005, M. Anthony Zerafa est parti à la retraite après 26 ans de services. Il a été remplacé par M. Mario Bonello au poste d'Assistant technique (logistique).

50. En juillet 2005, M^{lle} Ruth Mizzi a démissionné de son poste de Secrétaire bilingue, poste financé jusqu'à la fin de l'année 2005 par une contribution volontaire du gouvernement italien.

51. Depuis décembre 2005, M^{lle} Michelle Mangion occupe le poste, jusque là vacant, d'Assistante du directeur.

Personnel du projet SAFEMED

52. Le projet SAFEMED, d'une durée de trois ans, financé par l'UE, que le Centre a commencé à mettre en œuvre en 2006 sur la base d'un contrat signé en octobre 2005 entre la Commission européenne d'une part et l'OMI pour le compte du REMPEC d'autre part, dispose de lignes budgétaires pour le recrutement de trois experts longue durée et d'un assistant administratif. A cet égard, le personnel suivant a été recruté dans le cadre du projet SAFEMED :

- M. Albert Bergonzo – Administrateur de projet (Administration maritime) en avril 2006 ;
- M. Joseph Zerafa - Administrateur de projet (Sécurité maritime) en mai 2006 ;
- M. Souhaïel Ben Mosbah - Administrateur de projet (Administration) en septembre 2006 ;
- M. André Sammut – Adjoint administratif en janvier 2006.

53. Durant le second semestre 2006, pendant la coordination de la lutte contre le déversement d'hydrocarbures survenu au Liban, le Centre a reçu une assistance temporaire en terme de ressources humaines en vue de renforcer ses capacités à assister les autorités libanaises tout en continuant à mettre en place ses autres activités programmées. Une assistance a été reçue de la section des urgences environnementales d'*Environnement Canada* (M. Stéphane Grenon), de l'agence des Gardes-côtes du Royaume-Uni (Mme Kelly Reynolds), de la Commission européenne / Agence européenne pour la sécurité maritime (Mlle Saskia Session) et de la Marine française (Mlle Lorane Thomas).

54. L'**annexe III** au présent document présente la composition du personnel du Centre au 1^{er} mars 2007.

55. Bien que le nombre d'employés du Centre ait significativement augmenté, ce qui est bénéfique pour l'organisation des activités et l'administration du Centre, la question des ressources humaines nécessite d'être discutée de façon approfondie. Une distinction doit être faite entre les besoins de base et le personnel supplémentaire affecté sur les projets spécifiques et les situations d'urgence.

56. En ce qui concerne les besoins administratifs de base du REMPEC, la situation actuelle n'est pas entièrement satisfaisante au regard de sa pérennité. L'administration du Centre repose sur un poste d'encadrement (P1) et deux postes subordonnés (l'un affecté aux finances et le second à l'administration et à la logistique). Le poste d'encadrement (P1) est resté vacant et il n'est pas certain qu'un niveau P1 soit approprié. En ce qui concerne les deux postes auxiliaires, l'un est actuellement financé par le projet SAFEMED et le second est partiellement financé par un prélèvement sur le poste P1 et une contribution de l'OMI. Auparavant, un des postes (Assistant administratif/finances) était financé par le budget MTF et l'OMI, tandis que le second (Assistant administratif) était financé au travers d'une contribution volontaire, qui n'a pas été renouvelée pour ce poste. Cette situation nécessite d'être discutée, au moins afin de s'assurer qu'à court terme, le Centre conserve les deux postes subordonnés et garantisse leur financement à long terme.

Audit interne du Centre

57. En mai 2005, pour la première fois depuis la création du REMPEC, un audit interne des processus et des enregistrements comptables du Centre a été réalisé par une équipe d'auditeurs internes de la Section d'audit et de contrôle interne de l'OMI. Cet audit a couvert la période janvier 2003-mars 2005 et le rapport final contenant les recommandations a été reçu à la fin du mois de juillet 2005. Certaines des recommandations ont déjà été mises en œuvre tandis que d'autres sont sur le point de l'être.

Locaux du Centre

58. Comme les Correspondants du REMPEC en ont déjà été informés lors de leur dernière réunion, le gouvernement de Malte a officiellement informé le Centre et l'OMI, le 6 août 2004, que les locaux du REMPEC seront transférés à la « Maison maritime » à La Valette, dès que ce bâtiment aura été libéré par la Direction de la marine marchande de l'Autorité maritime maltaise. Etant donné que ce transfert était attendu pour le début de l'année 2007, en octobre 2006, le Centre a visité le bâtiment et préparé la liste des travaux nécessaires qui devraient être faits avant que le REMPEC n'emménage. La liste des travaux a été transmise officiellement au Ministère des affaires étrangères en vue d'établir un planning pour leur exécution et de fixer une date pour l'emménagement du REMPEC. Bien que, depuis, deux réunions aient eu lieu avec le Ministère des affaires étrangères, à l'heure de la rédaction de ce document, le Centre demeure dans l'attente du planning pour l'exécution des travaux à la « Maison maritime ».

59. En attendant l'emménagement dans les nouveaux locaux, certains travaux urgents ont dû être réalisés dans les locaux actuels du Centre. Ces travaux ont été financés par le gouvernement de Malte.

Accord de siège entre l'OMI et Malte pour le REMPEC

60. En vue du transfert prochain du REMPEC dans de nouveaux locaux, l'Accord de siège entre l'OMI et Malte pour le REMPEC, signé en 1990, a été revu et mis à jour. Suite à un travail préliminaire fait par le Centre, le nouveau projet d'Accord a été étudié et revu par la Division juridique de l'OMI et transmis officiellement aux autorités maltaises par le Secrétaire général de l'OMI le 6 novembre 2006. Cette proposition de nouvel Accord n'a pour l'instant pas appelé de réaction officielle du Gouvernement maltais.

La réunion de Correspondants est invitée à prendre note des informations fournies dans ce document et à faire les commentaires qu'elle juge appropriés.

ANNEXE I

**ÉTAT DES RATIFICATIONS DU PROTOCOLE PRÉVENTION ET SITUATION CRITIQUE
DE 2002 À LA CONVENTION DE BARCELONE**

Parties Contractants	Date de Ratification du Protocole Prévention et situation critique
Albanie	-
Algérie	-
Bosnie & Herzégovine	-
Croatie	1 octobre 2003
Chypre	-
Commission Européen	25 juin 2004
Egypte	-
France	2 juillet 2003
Grèce	27 novembre 2006
Israël	-
Italie	-
Liban	-
Libye	-
Malte	18 février 2003
Monaco	3 avril 2002
Maroc	-
Serbie & Monténégro	-
Slovénie	16 février 2004
Espagne	-
Syrie	-
Tunisie	-
Turquie	4 juin 2003

ANNEXE II

CONVENTIONS MARITIMES INTERNATIONALES PERTINENTES
ETAT DES RATIFICATIONS

	Convention SOLAS 74	Protocole SOLAS 78	Protocole SOLAS 88	Convention lignes des charge 66	MARPOL 73/78 (Annexe II)	MARPOL 73/78 (Annexe III)	MARPOL 73/78 (Annexe IV)	MARPOL 73/78 (Annexe V)	Protocole MARPOL 97 (Annexe VI)	Convention STCW 78	Convention STCW-F 95	Convention COLREG 72	Convention TONNAGE 69	Convention ANTISALISSURES 2001	Convention OPRC 90	OPRC/SNDP 2000	Convention INTERVENTION 69	Protocole INTERVENTION 73	Convention ASSISTANCE 89	Convention CLC 69	Protocole CLC 76	Protocole CLC 92	Convention FONDS 92	Protocole FONDS 2003	Convention SNDP 96	Convention LLMC 76	Protocole LLMC 96	CONVENTION SOUTES 01	Convention EAUX DE BALLAST 2004	Convention OIT 76	
Albanie	x	x		x	x	x	x	x		x		x	x						x	x	x	x			x	x					
Algérie	x	x		x	x	x	x	x		x		x	x		x					d		x	x			x					x
Bosnie & Herzégovine																															
Chypre	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x		x	x	x						d	x	x	x		x	x	x	x			x
Croatie	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x		x	x	x	x		x	x	x	d		x	x	x		x	x				x
Egypte	x	x	x	x	x	x	x	x		x		x			x	x	x	x	x	x	x	x				x					x
Espagne	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	d	x	x	x	x		d	x	x	x	x	x
France	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x		x	x	x	d	x	x	x	x		x					x
Grèce	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x		x	x	x	x	x			x	d	x	x	x	x		x		x			x
Israël	x	x		x	x	x				x		x	x		x							x	x								x
Italie	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x		x	x		x		x	x	x	d	x	x	x	x							x
Liban	x	x		x	x	x	x	x		x			x		x		x			x		x									x
Libye	x	x		x	x	x	x	x		x		x	x		x					x											
Malte	x	x	x	x	x	x		x		x		x	x		x	x				d	d	x	x				x				x
Monaco	x			x	x	x	x	x				x	x		x		x			d		x	x								
Monténégro	x	x		x	x	x	x	x		x		x	x				x	x		x											
Maroc	x	x		x	x	x	x	x		x		x	x		x		x	x		d		x	x		x						x
Serbie	x	x		x	x	x	x	x		x		x	x				x	x		x											
Slovénie	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x		x	x		x		x	x	x	d		x	x	x	x			x			x
Syrie	x	x	x	x	x	x	x	x		x	x	x	x		x	x	x		x	x		x				x	x		x		
Tunisie	x	x	x	x	x	x	x	x		x		x	x		x		x	x	x	d		x	x								
Turquie	x			x	x			x		x		x	x		x							x	x			x					

x = accession
d = dénonciations

ANNEXE III

LISTE DU PERSONNEL DU REMPEC

(au 01.03.2007)

Nom et fonction	Grade	Financé par
PERSONNEL PERMANENT		
M. Frédéric Hébert Directeur	D1	MTF
M. Jonathan Pace Administrateur de programme (Prévention)	P4	MTF
Mlle Lilia Khodjet El Khil Administrateur de programme (Protection de l'environnement marine)	P3	MTF
Mr. Gabino Gonzalez Deogracia Administrateur de programme (OPRC)	P3	MTF
<i>Administrateur – vacant</i>	<i>P1</i>	<i>MTF</i>
Mlle. Doreen Stellini Documentaliste	G7	MTF
M. Christopher Sacco Assistant Administratif/Financier	G7	MTF/OMI
Mlle. Michelle Mangion Assistante du Directeur	G7	MTF
Mme. Amanda Bonavia Secrétaire/Adjointe administrative	G5	MTF
Mme. Francesca Borg Secrétaire	G4	MTF
M. Mario Bonello Assistant technique (logistique)	G4	MTF
PERSONNEL TEMPORAIRE		
M. Joseph Zerafa Administrateur de Projet (Sécurité Maritime)	L4	SAFEMED
M. Albert Bergonzo Administrateur de Projet (Administration Maritime)	L3	SAFEMED
M. Souhail Ben Mosbah Administrateur de Projet (Administration)	L3	SAFEMED
Mlle. Cristina Farchi Administrateur de programme	L3	GVT Italien
Melle. Pascale Bouveret Administrateur Adjoint de programme VIS	---	TOTAL SA
M. Andre Sammut Adjoint Administratif	G6	SAFEMED